

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 octobre à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du temps partagé à Sompt sous la présidence de Monsieur YOU Thierry, Maire de la commune de Fontivillié.

Date de convocation | Le 24/09/2024

Présents | Mmes Jessica GUILLE, Estelle AUGEREAU, Clothilde TANNEAU,
Mrs Thierry YOU, Franck PELLETIER, Geoffroy LUCQUIAUD, Raphaël
GOURICHON

Absents excusés | Mrs Mickaël DUBOIS, Nicolas LARGEAUD,

Secrétaire de séance | Mme Clothilde TANNEAU

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 septembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

► 2024-46 Désignation membres de la Commission de contrôle des listes électorales :

En raison de la démission de Mr FICHET Pierre, titulaire de la Commission de contrôle des listes électorales ainsi que Mme POUPINOT Isabelle, suppléante, il y a lieu de désigner un nouveau titulaire et un nouveau suppléant afin de pouvoir contrôler les listes électorales avant l'élection municipale partielle complémentaire.

Mme Estelle AUGEREAU, conseillère municipale se propose en tant que titulaire.

Mme Clothilde TANNEAU, conseillère municipale se propose en tant que suppléante.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Mme Augereau en tant que titulaire et celle de Mme Tanneau en tant que suppléante à la Commission de contrôle des listes électorales.

► 2024-47 Mensualisation 2025 – Taxes sur les ordures ménagères :

Depuis le 01/07/2023, la commune a mis en place la mensualisation de la taxe sur les ordures ménagères pour chaque locataire.

Courant octobre, la commune a reçu ses avis de taxes foncières pour 2024 sur lesquels sont mentionné les cotisations de taxe sur les ordures ménagères par foyer.

Ces cotisations servent de base au calcul du montant de la mensualisation 2025 et détaillées comme suit :

- Logement n°4 rue des Pierres Bleues 14.60€ par mois
- Logement n°6 rue des Pierres Bleues 12.75€ par mois

- Logement n°1 – 8 rue de la Balade 15.85€ par mois
- Logement n°2 – 8 rue de la Balade 15.85€ par mois
- Logement n°2 impasse des érables 10.50€ par mois
- Logement n°4 impasse des érables 12€ par mois
- Logement n°3 impasse des érables 13.10€ par mois
- Logement n°13 rue des vignes 12.50€ par mois
- Logement n°15 rue des vignes 13.50€ par mois
- Logement n°17 rue des vignes 13.50€ par mois

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la mensualisation de la taxe sur les ordures ménagères ainsi que le montant par logement.

► 2024-48 Participation pour fourniture de papiers peints et peintures aux locataires :

Le Conseil municipal procède à la révision du montant de la prise en charge par la Commune des papiers peints et peintures selon les 3 conditions :

- Changement nécessaire pour vétusté et non pas par esthétisme, tous les 7 ans ou plus.
- Le locataire autorise un élu ou un agent à vérifier les travaux.
- Participation à hauteur de 18€ par rouleau de papier peint vinyle ou ordinaire (colle comprise) et participation à hauteur de 60€ pour un bidon de peinture de 5 litres plafond ou mur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition de prise en charge.

► 2024-49 Subvention exceptionnelle Projet cirque école maternelle :

La directrice de l'école maternelle de Chail, sollicite le conseil municipal de Fontivillié pour une demande d'accompagnement financier pour leur projet de l'année scolaire 2024 « une année pour appréhender les arts du cirque à l'école ».

Ce projet sera réalisé par les enfants des deux classes de maternelles.

Ce projet à l'année (interventions et utilisation d'un chapiteau à domicile) aura un coût de 6373€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide une subvention exceptionnelle de 1500€ à l'école maternelle de Chail pour le projet cirque.

► 2024-50 Adhésion Fondation du patrimoine :

La Fondation du patrimoine accompagne les communes dans le cadre de la restauration de leurs biens d'intérêt patrimonial, protégés ou non protégés.

Les interventions et accompagnements de la Fondation du patrimoine se font par la mise en place de collectes pour appel au mécénat populaire ou d'entreprise, de soutiens aux projets privés avec octroi de subvention et avantage fiscal, sans oublier les soutiens importants provenant de la répartition du loto du patrimoine pour aider au sauvetage d'édifices à raison annuellement d'un projet par région et par département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour une cotisation de 200€.

► 2024-51 Travaux réfection cuisine salle des fêtes de Chail :

Des travaux de réfection de la cuisine de la salle des fêtes de Chail sont à prévoir.

La commission bâtiments-locatifs a fait établir 2 devis :

- Un devis de la Société ERCO pour un montant de 15109.40€ TTC
- Un devis de la société OUEST OCCASION pour un montant de 11859.77€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le devis de la Société OUEST OCCASION pour un montant de 11859.77€ TTC.

► Elections municipales partielles :

10 démissions.

Election municipale partielle complémentaire le dimanche 1^{er} décembre pour le 1^{er} tour de scrutin et, en cas de second tour, le dimanche 8 décembre 2024.

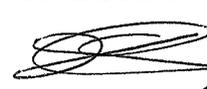
Date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 25 octobre 2024.

Séance levée à 22h53.

Délibérations prises lors de cette séance :

- 2024-46 Désignation membres de la Commission de contrôle des listes électorales
- 2024-47 Mensualisation 2025 – Taxes sur les ordures ménagères
- 2024-48 Participation pour fourniture de papiers peints et peintures aux locataires
- 2024-49 Subvention exceptionnelle Projet cirque école maternelle
- 2024-50 Adhésion Fondation du patrimoine
- 2024-51 Travaux réfection cuisine salle des fêtes de Chail

Signatures des membres ayant participé à cette séance :

AUGEREAU Estelle 	DUBOIS Mickaël ABSENT EXCUSÉ	GOURICHON Raphaël	GUILLE Jessica 	LARGEAUD Nicolas ABSENT EXCUSÉ
LUCQUIAUD Geoffroy 	PELLETIER Franck 	TANNEAU Clothilde 	YOU Thierry 